

# **RÈGLEMENT INTÉRIEUR** **MARCHE DE NOËL 2018**

Association des sociétés Podéennes  
Mairie  
3 rue de l'église  
59218 Poix Du Nord  
Mme BRUYER Corinne téléphone 06/24/56/76/59

## **1/ ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE**

L'Association des sociétés podéennes organise, pour la première fois un marché de Noël pour proposer à un large public (Podéens, touristes, visiteurs locaux, associations) une animation à la salle des sports de Poix du Nord – rue de la république

### **Nos coordonnées :**

Association des sociétés Podéennes  
Mairie  
3 rue de l'église  
59218 Poix Du Nord

### **Contact :**

Mme BRUYER Corinne- téléphone 06/24/56/76/59 -mail : <[coco59218@msn.com](mailto:coco59218@msn.com)>

## **2/ LIEU, DATE ET HEURE D'OUVERTURE**

**Le Marché de Noël se tiendra le samedi 24 novembre 2018 et le dimanche 25 novembre 2018 à la salle des Sports, rue de la République, 59218 poix du Nord**

**Samedi 24 novembre 2018 de 10h00 à 18h00 (Ouverture au public)**

**Dimanche 25 novembre 2018 de 10h00 à 17h00 (Ouverture au public)**

## **3/ INSCRIPTIONS, ADMISSIONS**

La participation à la manifestation est subordonnée à l'acceptation sans réserve du présent règlement. Les exposants retenus s'engagent à être présents pendant toute la durée de la manifestation.

**Le marché de Noël est réservé à la création artisanale ainsi qu'aux métiers de bouches. Il est ouvert aux artisans, créateurs, artistes indépendants, producteurs, commerçant de la ville, quelques particuliers, associations Podéennes, ou associations des villages alentours qui souhaitent proposer des œuvres, articles ou produits garantissant la qualité du marché. Les associations pourront représenter leur activité ou prévoir un stand jeux-animation**

Les demandes d'admission seront examinées par la commission «Marché de Noël» qui se réserve le droit de les accepter ou de les refuser selon les places disponibles et en fonction de la profession ou des objets présentés.

Pour les objets d'artisanat et d'art, les créateurs des produits seront privilégiés. Pour les produits de bouche, l'exposant connaît et certifie l'origine de ses produits.

Le nombre de stands étant limité, le dossier sera étudié selon des critères de qualité, de spécificité des produits et d'originalité des produits présentés. A cet effet, les candidats sont invités à présenter un dossier aussi représentatif que possible de leur activité (photo d'œuvres + du stand, descriptif écrit, site web...).

**Le dossier devra comprendre :**

- \* Le bulletin d'inscription complété
- \* Le règlement intérieur approuvé et signé
- \* Le paiement (espèce ou chèque à l'ordre de l'association podéenne)

→ **Pour les professionnels**

- \* La photocopie de l'attestation INSEE (ou SIRET ou maison des artistes)
- \* La photocopie de l'attestation d'assurance «Responsabilité civile professionnelle»

→ **Pour les particuliers**

- \* La photocopie d'une pièce d'identité
- \* La photocopie de l'attestation d'assurance «Responsabilité civile»

Après acceptation de leur dossier, les exposants retenus reçoivent une confirmation d'inscription par mail ou par sms.

L'encaissement du paiement aura lieu à compter du 26/11/2018

#### **4/ DROIT DE PLACE**

Un droit de place est demandé aux exposants participants au marché, suivant les tarifs suivants :

**Tarif 5 euros les deux mètres pour une journée ,  
ou 8 euros pour les deux jours**

**Exception faite aux associations podéennes :**

**Les associations podéennes peuvent exposer leur activité en tenant un Stand pendant une ou deux journées à leur convenance. Leur emplacement est GRATUIT à condition que la vente d'objet ou le tarif des activités proposées soit en totalité reversée pour le TELETHON.**

La place réservée ne pourra être utilisée que par 1 seul exposant ou une association.

Le partage de stand n'est pas possible.

**L'ensemble de la recette des droits de place sera entièrement reversé au Bénéfice du « Téléthon » .**

#### **5/ FOURNITURES MISES A VOTRE DISPOSITION**

Les emplacements sont situés à l'intérieur de la salle des sports.

Une table de 2mètres sera mise à disposition avec 2 chaises. Si besoin, d'autres tables et chaises pourront être mises à disposition.

L'exposant s'engage à s'équiper, par ses propres moyens, du matériel qui lui est nécessaire pour établir son stand (décoration de Noël...) . Nous ne prenons pas en compte le transport, la manutention, emballage ou déballage, l'habillage des tables, le petit matériel nécessaire à

l'installation des stands, le gardiennage pendant les heures d'ouverture, rallonges électriques, enlèvement et stockage des emballages vides.

## **6/ INSTALLATION DES STANDS**

L'attribution des emplacements sera communiquée aux exposants à leur arrivée.  
Les exposants doivent assurer l'installation de leur stand le samedi 24 novembre 2018 à partir de 8h30.

Les exposants devront avoir terminé leur installation et la mise en place des produits exposés pour l'ouverture de la manifestation, à 10h00.

Nous insistons sur ce point car l'installation des exposants, une fois le marché ouvert au public, représente une gêne pour les exposants ayant fait l'effort de s'installer dans les bons créneaux horaires.

Tout stand ou emplacement non occupé après 10h ne sera plus réservé et pourra être attribué à d'autres exposants par l'association des sociétés podéennes, sans dédommagement de l'exposant ayant réservé.

**L'utilisation d'appareils de chauffage est strictement interdite .**

**La vente de boisson et de produits alimentaires (de type restauration rapide et bonbons) est interdite pour les exposants , elle sera exclusivement réservée à l'organisateur . Le bénéfice de cette vente sera reversée au « TELETHON ».**

## **7/ DEMONTAGE ET NETTOYAGE DES STANDS**

Le démontage des étalages ne pourra pas commencer avant 17h30.

Une attention particulière sera demandée aux exposants pour laisser leur stand propre et débarrassé de tout déchet. Des containers spécifiques seront mis à leur disposition aux sorties du site.

Il est demandé aux exposants de respecter les horaires de déballage et démontage.

## **8/ RESPONSABILITE, ASSURANCE**

Les exposants sont responsables de tous les dégâts occasionnés, par eux-mêmes, lors de l'installation, de l'exposition ou de l'enlèvement du matériel.

L'association des sociétés podéennes et la municipalité de Poix Du Nord ne répond pas des accidents ou des dommages qui pourraient survenir pour une cause quelconque aux personnes ou aux biens. L'exposant s'engage à souscrire une assurance couvrant les risques liés à sa participation à la manifestation.

L'association des sociétés podéennes et la municipalité de Poix Du Nord décline toute responsabilité au sujet des pertes, vols ou dommages qui pourraient être occasionnés aux échantillons et matériels exposés.

Toute inscription est ferme et définitive.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation de la part de l'exposant.

Si L'association des sociétés podéennes ou la municipalité de Poix Du Nord devait annuler le Marché de Noël, elle s'engage à rembourser chaque exposant.

## **9/ AUTORISATION DE VENTE**

Le participant s'engage à être conforme à la législation en vigueur et assume l'entière responsabilité de ses ventes.

Si l'association des sociétés podéennes ou la municipalité de Poix Du Nord décline toutes responsabilités relatives aux déclarations légales vis-à-vis de l'administration fiscale, les exposants s'engagent à assurer un affichage des prix des produits proposés.

## **10/ DIVERS**

L'association des sociétés podéennes et la municipalité de Poix Du Nord s'engage à assurer la promotion du marché par le biais de banderoles, affiches, flyers, presse et sites internet spécialisés.

Si L'association des sociétés podéennes ou la municipalité de Poix Du Nord réalise des photos du marché, des stands et des exposants pour assurer sa propre communication, les exposants ne pourront s'opposer à ce que soient prises des photos de leur stand, ni à la diffusion de ces vues à des fins promotionnelles.

BRUYER Corinne  
La Présidente

Nom-Prénom  
Votre signature  
(précédée de la mention «lu et approuvé»)

## FICHE D'INSCRIPTION AU MARCHE DE NOEL 2018

Madame / Monsieur :

.....  
(Nom prénom)

Demeurant à :

.....  
.....  
.....

tél: ...../...../...../...../.....

Email :

.....@.....

Détail de votre Activité et exemple d'articles proposés :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

### **1. Emplacement**

Merci d'indiquer le nombre de mètres dont vous aurez besoin ( Multiple de 2) et la date d'utilisation du stand

..... tables de 2 mètres pour le samedi 24 novembre 2018

..... tables de 2 mètres pour le dimanche 25 novembre 2018

Tarif : .....( nbre de table de 2mètres) \* 5 euros ( pour un jour) =

.....( nbre de table de 2mètres) \* 8 euros ( pour deux jours ) =

..... ( nbre de table de 2mètres) gratuit (pour les associations podéennes)

### **2. Besoins spécifiques**

.....  
.....

.....

### **3. Réservation repas**

restauration sur place dont la vente est gérée exclusivement par l'organisateur .

Le tarif du repas vous sera communiqué ultérieurement

Merci de nous retourner ce questionnaire avant le Lundi 19 novembre 2018

Date :

Signature :